

## **RÉGIME DE RETRAITE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée annuelle des participants du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique, tenue le lundi 10 juin 2019 à 10h00, à l'Amphithéâtre Bernard-Lamarre, salle C-631.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président, M. Dominic Cappe, ouvre l'assemblée à 10h02 devant un auditoire d'environ 120 participants, dont 17 via la diffusion web. Il fait d'abord un retour sur les activités du Comité de retraite au cours de la dernière année.

Il mentionne qu'il en est à sa troisième année de présidence au Comité de retraite, son mandat ayant été renouvelé lors de l'assemblée du Comité de retraite du 11 juin 2018. C'est un premier mandat pour Steven Chamberland (absent à la rencontre) à titre de secrétaire du Comité de retraite, nommé lors de l'assemblée du Comité de retraite qui s'est tenue le 11 juin 2018.

M. Dominic Cappe dresse un bilan des faits saillants de l'année 2018 et du début de 2019, entre autres :

- Dépôt d'une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 préparée par l'actuaire du Régime et enregistrée auprès des autorités gouvernementales ;
- Suivi de la performance des placements de la Caisse :
  - Rendement de -3,23% (-3,75% net des frais) pour 2018, comparé à son indice de -1,8%; ce rendement est classé dans le 3<sup>e</sup> quartile ;
  - Rendements classés dans le 1<sup>er</sup> quartile sur les périodes de 2, 3 et 4 ans se terminant le 31 décembre 2018 ;
- Formation d'un comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR) ;
- Révision de l'Énoncé de politique de placement en date du 15 octobre 2018 ;
- Embauche d'un nouveau gestionnaire en placements privés en technologies (Teralys Capital).

Le président explique que le rendement de -3,23% a été déterminé selon les états financiers et qu'il tient compte des flux de trésorerie, présumés avoir lieu en milieu d'année. Il mentionne que ce rendement plutôt décevant a principalement été réalisé au 4<sup>e</sup> trimestre de 2018 et qu'il a eu un effet négatif sur la situation financière du Régime au 31 décembre 2018.

Le président précise que le début d'année 2019 est positif avec un rendement de 6,0% au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, comparé à son indice de 7,5%. En ce qui a trait au reste de l'année 2019, compte tenu de l'incertitude des marchés en ce moment, il faut s'attendre à de la volatilité dans les marchés.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 13 JUIN 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 13 juin 2018, disponible en séance, a été déposé à la 234<sup>e</sup> assemblée du Comité de retraite tenue le 19 septembre 2018 afin que ce dernier en prenne connaissance. Comme le prévoit la Politique de régie interne du Régime, l'assemblée annuelle des participants est responsable de son adoption.

Aucune modification n'est demandée au procès-verbal.

### **SUR UNE PROPOSITION DUMENT FAITE PAR M. YANIK LANDRY-DUCHARME IL EST RÉSOLU à l'unanimité**

D'adopter le procès-verbal tel que présenté et qu'il soit transcrit au livre des procès-verbaux.

## **3. COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE**

M. Dominic Cappe, président du Comité de retraite, présente la composition du Comité de retraite en date du 31 décembre 2018, tel qu'indiqué au rapport annuel. Il s'agit de : M<sup>me</sup> Renée Michaud et de MM. Luc Baron, Dominic Cappe (président), Steven Chamberland (secrétaire), Steven Dufour, François Filiatrault, Richard Gourdeau, Gilles P. Grenier, Guy Létourneau, Martin Pagé, Michel Rose et Gilles Savard. M<sup>me</sup> Manon Beaulieu, directrice du Bureau de la retraite, est invitée d'office.

## **4. PRINCIPALES ACTIVITÉS**

M. Cappe indique à l'assemblée que le Comité de retraite s'est réuni à 8 reprises en 2018 (7 assemblées régulières et 1 assemblée spéciale). Il s'est penché sur :

- Suivi de la situation financière du Régime :
  - Résultats de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2017 ;
  - Estimation semestrielle ;
- Modifications au Régime :
  - À la suite à l'entente remplacée le 28 février 2018 sur la restructuration du Régime ;
  - En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : indexation des rentes du nouveau volet applicable les 1<sup>er</sup> janvier 2019, 2020 et 2021 ;
- Suivi trimestriel de la performance de la Caisse ;
- Révision annuelle et suivi de l'Énoncé de politique de placement :
  - Version révisée le 15 octobre 2018 ;
- Embauche d'un nouveau gestionnaire en placements privés en technologies (Terallys Capital) ;
- Formation d'un comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR) ;
- Sélection d'un nouveau membre externe qui débutera son mandat dès octobre 2019 ;
- Suivi de la préparation de la politique de financement du Régime par le promoteur. Elle devrait être remise et présentée au Comité de retraite sous peu ;
- Renouvellement du mandat de Deloitte pour les services d'audit externe des états financiers du Régime ;
- Adoption et suivi semestriel du budget de fonctionnement du Régime ;
- Renouvellement de l'assurance responsabilité des fiduciaires ;
- Indexation des rentes conformément au Régime.

Le Comité de placement s'est réuni à 9 reprises (8 assemblées régulières et 1 assemblée spéciale). Il s'est penché sur :

- Rencontres avec six gestionnaires de placement ;
- Suivi du mandat de couverture de devises et du mandat obligataire en superposition ;
- Révision de l'Énoncé de politique de placement en date du 15 octobre 2018 :
  - Ajout d'une catégorie d'actif « Placements privés en technologies » ;
- Embauche d'un nouveau gestionnaire en placements privés en technologies (Teralys Capital) ;
- Appel d'offres pour les services de consultation en gestion des placements, complété lors du 1<sup>er</sup> semestre de 2019.

Le Comité de vérification s'est réuni à 3 reprises. Il s'est penché sur :

- Supervision des travaux d'audit des états financiers du Régime effectués par Deloitte ;
- Analyse du certificat de conformité du gestionnaire Burgundy ;
- Analyse des frais de gestion de la Caisse ;
- Appel d'offres pour les services d'audit (été 2019).

Le comité de gestion a travaillé sur les travaux suivants :

- Préparation et présentation du budget annuel de la Caisse ;
- Documents de communication aux participants ;
- Soutien au Comité de retraite et aux sous-comités de placement et de vérification ;
- Ordres du jour des assemblées du Comité de retraite ;
- Revue des résultats de l'évaluation actuarielle.

## **5. RAPPORT DE L'ANNÉE 2018**

### **a) États financiers audités**

M. François Filiatrault indique que les auditeurs ont présenté sans réserve les états financiers au comité et qu'ils n'avaient noté aucune inexactitude dans les procédures. Il présente ensuite les points saillants des états financiers audités :

- L'actif net disponible pour le service des prestations s'élève à 500 773 932 \$ au 31 décembre 2018 ;
- Au 31 décembre 2018, selon l'estimation de Mercer, l'actuaire du Régime, le déficit de capitalisation s'élève à 64 308 968 \$ ;
- Les cotisations versées au Régime en 2018 totalisent 20 689 966 \$, incluant les cotisations pour le déficit de l'ancien volet et celles pour l'acquiescement des droits à 100 % ;
- Le montant pouvant être recouvré par l'employeur à titre de cotisations d'équilibre versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour amortir les déficits selon l'approche de solvabilité est de 12 706 524 \$ au 31 décembre 2018 ;
- Les revenus en 2018 se sont élevés à 4 142 578 \$ et les versements de rentes à 23 039 878 \$ ;

- L'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite indique une augmentation nette des prestations constituées de 41 960 400 \$ en 2018 ainsi qu'une augmentation de 76 200 \$ à la suite des modifications apportées au Régime pour l'indexation nouveau volet, résultant en une valeur de 565 082 900 \$ au 31 décembre 2018.

## **b) Placements**

M. Yves Allard, consultant en placements de la firme Morneau Shepell, présente le rendement des placements de la Caisse de retraite ainsi que la performance des gestionnaires pour l'année 2018.

Selon la politique de placement, la répartition cible des placements de la caisse est de 32 % en revenu fixe, 50 % en actions, 8 % en immobilier, 5 % en infrastructures et 5 % en placements privés (technologies). En 2018, le rendement de la caisse fut de -2,9 % (sans tenir compte des flux de trésorerie) comparativement à l'indice total de -1,8 % pour le portefeuille de référence, représentant une valeur ajoutée de -1,1 %. Le taux de rendement annualisé sur une période de 4 ans a été de 5,7 % comparativement à l'indice total de 4,9 %, soit une valeur ajoutée de 0,8 % et une performance de premier quartile.

M. Allard mentionne que c'est surtout en décembre 2018 que le rendement des placements de la Caisse s'est détérioré. Les actions ont enregistré des rendements négatifs en raison des tensions commerciales, de la hausse des taux d'intérêt, de la détérioration des perspectives économiques mondiales et de la dépréciation de 8 % du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Il passe en revue les mandats qui sont confiés à chacun des gestionnaires, leur style, le rendement obtenu et la valeur ajoutée.

Un membre souhaite savoir de quel type de fonds est constitué l'univers Morneau Shepell. M. Allard qu'il s'agit d'autres caisses de retraite. Bien qu'elles n'aient pas la même répartition que notre caisse, il s'agit là du meilleur comparable pour l'ensemble de la caisse.

## **c) État de la situation financière du Régime**

Mme Isabelle Trudeau, actuaire du Régime chez Mercer, mentionne que l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a été enregistrée le 20 septembre 2018. Cette évaluation tient compte de la modification entrant en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui accorde de l'indexation au nouveau volet jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La prochaine évaluation actuarielle complète est requise au 31 décembre 2020. Un avis relatif aux degrés de solvabilité au 31 décembre 2018 sera enregistré d'ici le 30 septembre 2019 selon la projection de la situation financière au 31 décembre 2018 présentée aujourd'hui.

Les objectifs des deux approches d'une évaluation actuarielle sont présentés :

- L'approche de continuité a pour objectif la pérennité du régime et détermine le niveau des cotisations d'exercice et d'équilibre ainsi que le partage des coûts.
- L'approche de solvabilité a pour objectif la sécurité des prestations, suppose la terminaison hypothétique du régime et détermine les degrés de solvabilité applicables pour l'acquittement des droits.

Les faits saillants sont :

Au 31 décembre 2017 :

- La situation financière au 31 décembre 2017 selon l'approche de continuité révèle un déficit de capitalisation estimé à 35 096 000 \$ pour l'ancien volet et un surplus de 14 334 000 \$ pour le nouveau volet ;
- Le taux de capitalisation de l'ancien volet est estimé à 92,8 % et celui du nouveau volet à 123,8 % au 31 décembre 2017 ;
- La situation financière selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité de 70,3 % pour l'ancien volet et de 93,7 % pour le nouveau volet au 31 décembre 2017 ;

Au 31 décembre 2018 :

- La situation financière estimative au 31 décembre 2018 selon l'approche de continuité, révèle un déficit de capitalisation estimé de 73 619 000 \$ pour l'ancien volet et un surplus de 9 310 000 \$ pour le nouveau volet ;
- Le taux de capitalisation de l'ancien volet est estimé à 84,9 % et celui du nouveau volet à 111,9 % au 31 décembre 2018 ;
- La situation financière estimative selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité de 67,1 % pour l'ancien volet et de 88,7 % pour le nouveau volet au 31 décembre 2018 ;
- Les cotisations d'équilibre requises de l'employeur en 2019 sont estimées à 3 340 000 \$ comparativement à 3 551 000 \$ en 2018.

Elle explique également qu'aucun rétablissement d'indexation pour l'ancien volet n'est possible pour le moment puisqu'il n'y a pas d'excédent d'actif disponible.

Un membre souhaite savoir comment les exigences de la Loi 13 sont affectées par le rendement négatif de la caisse en 2018. Mme Trudeau explique que la Loi 13 exigeait de se conformer à un seuil de coûts à une date précise. Les rendements réalisés après cette date n'ont aucune incidence.

**d) Modifications au Règlement du Régime**

Mme Manon Beaulieu rappelle les modifications à la suite à l'entente remplacée le 28 février 2018 sur la restructuration du Régime, portant entre autres, sur :

- La formule d'indexation annuelle des rentes de l'ancien volet ;
- Le rétablissement de l'indexation des rentes et l'utilisation du surplus de l'ancien volet ;
- Le financement du Régime par Polytechnique ;
- Le partage du financement du nouveau volet ;
- Les droits résiduels ;
- Les ententes de transfert entre les organismes.

Un avis de modification a été transmis le 4 juin 2018 à tous les participants. Un sommaire des modifications a été joint au Relevé personnel annuel distribué en juin 2018. Les modifications ont été enregistrées auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

Mme Beaulieu présente ensuite la modification en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 concernant l'indexation des rentes du nouveau volet applicable les 1<sup>er</sup> janvier 2019, 2020 et 2021. Cette dernière vise les participants qui ont pris leur retraite entre 2014 et 2017, incluant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ceux qui ont cessé leur participation après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui ont conservé le droit à une rente différée.

Le taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est établi comme suit :

Année de cessation de participation	2016	2017	2018
2016	0,5 % au prorata du nombre de mois	0,5 %	0,66 %
2017 (incluant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018)	0,5 %	0,5 % au prorata du nombre de mois	0,66 %

Le taux d'indexation aux 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2021 est de 1,13%, soit 50% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de septembre 2017 à septembre 2018. Un avis a été transmis le 26 octobre 2018 à tous les participants et un sommaire de la modification a été joint au Relevé personnel annuel distribué le 6 juin 2019. La modification a été enregistrée auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

Au 31 décembre 2018, on comptait un total de 2 143 participants actifs et non actifs au Régime, soit 1 117 participants actifs, 720 retraités et bénéficiaires et 306 personnes ayant un droit à une rente différée.

## 6. REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS

Le Comité de retraite tient un registre des intérêts déclarés par ses membres. En 2018, il y a eu une déclaration de conflit potentiel. Cette situation pourrait survenir dans des circonstances précises. Si elles survenaient, le membre concerné se retirerait au moment de la prise de décision potentiellement conflictuelle.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nihil.

## 8. ÉLECTIONS DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

M. Dominic Cappe explique que les mandats de trois membres sont arrivés à échéance. À la suite de l'appel de candidatures, le Bureau n'a reçu qu'une seule candidature par poste de membre à élire. Soit :

- a) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants actifs du personnel non enseignant : M. Martin Pagé.
- b) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants actifs du personnel enseignant : M. Richard Gourdeau.

- c) Élection d'un membre sans droit de vote désigné par les participants non actifs :  
M. Richard Hurteau.

Conformément à la Politique de régie interne du Comité de retraite, les candidats pour chacun de ces postes sont alors déclarés élus par acclamation. Leur mandat de trois ans débute dès ce jour et se termine à la date de l'assemblée annuelle de juin 2022.

M. Cappe prend la parole pour remercier M. Michel Rose dont le mandat se termine à la présente assemblée. Il invite également les trois nouveaux membres à prendre la parole et à se présenter aux participants de l'assemblée.

## **9. VOLET INFORMATION PLACEMENTS : INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

M. Yvan Fontaine, consultant en placements au Bureau de la retraite, explique que depuis quelques années, l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance occupent une place croissante dans les réflexions et les stratégies des gestionnaires institutionnels. Face à cette tendance, le Comité de retraite a voulu connaître le positionnement de la Caisse à l'égard des facteurs ESG et a effectué un état des lieux en 2018 via l'envoi d'un questionnaire à nos gestionnaires. M. Fontaine résume les résultats de ce questionnaire et souligne que tous nos gestionnaires intègrent des critères ESG dans le processus d'investissement.

Monsieur Guy Létourneau, membre du Comité de retraite, prend la parole et nous informe qu'un comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR) a été créé en janvier 2019 et qu'il est composé de Mmes Manon Beaulieu et Renée Michaud et de MM. Dominic Cappe, Yvan Fontaine, Guy Létourneau et Martin Pagé. M. Létourneau présente le mandat et les objectifs du comité. Il termine en mentionnant que les prochaines étapes du comité de travail sur l'investissement responsable seront d'analyser les informations recueillies auprès des gestionnaires et autres régimes de retraite, de transmettre un rapport au Comité de retraite et de recommander un plan d'action au Comité de retraite à l'automne 2019.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 50.

---

Dominic Cappe  
Président du Comité de retraite